

Question relative à la personnalité juridique de la société

Par **domii**, le **30/05/2022** à **11:32**

Bonjour,

Une société, peut très bien vivre en tant que société en formation et donc sans la PJ, non ?
Qu'est ce qui pourrait être les avantages d'une société qui n'est pas immatriculée ?

merci beaucoup à vous

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/05/2022** à **11:40**

Bonjour

Au delà d'un certain délais, la société ne sera plus considéré comme une société en formation, mais comme une société en participation.

La société en formation est statut qui permet aux associés et gérants de réaliser les actes nécessaire pour lancer l'activité. En revanche, si la société n'est toujours pas immatriculé et que des actes d'exploitations ont été réalisés, alors il ne s'agit plus d'une société en formation.

C'est vivement déconseillé, car il y aura une responsabilité indéfinie et solidaire des associés